

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARSÈNE DUMONT

Aptitude de la France à fournir des colons (suite)

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 61-69

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__61_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

APTITUDE DE LA FRANCE A FOURNIR DES COLONS (*suite*) [1].

Il n'y a d'exception que pour la Loire-Inférieure dont la densité, forte par rapport à la France et presque satisfaisante en elle-même, est en léger progrès, grâce à l'existence de Nantes, qui, par son importance, attire ou retient la population.

Les trois départements bas bretons, Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère, forment un groupe à part. Un tiers environ de leur population ne parle point le français, leurs mœurs et leurs opinions sont restées très particulières, ils ne participent que peu à la civilisation générale et, restant étrangers à ses erreurs comme à ses avantages, ils ont conservé une natalité élevée, qui est sensiblement égale aux moyennes ordinaires chez les divers peuples de l'Europe.

En dépit de la mauvaise qualité du sol et de l'absence de grande industrie, mais grâce à la mer qui nourrit de nombreuses familles de pêcheurs et à la petite culture qui jouit sur certains points privilégiés d'un climat exceptionnellement tiède, la densité est très supérieure à la moyenne française. Elle dépasse même le chiffre.

(1) Voir le *Journal de la Société de statistique de Paris*, janvier 1900. page 15.

d'un habitant par hectare dans le Finistère. Stationnaire ou même légèrement décroissante dans les Côtes-du-Nord, elle continue de s'accroître dans les deux autres. L'excès des naissances sur les décès est, pour ces trois départements, d'environ quinze mille par an. Il est désirable que le bas Breton reste sur le sol où il est né, qu'il trouve dans le développement de l'industrie et le perfectionnement d'une agriculture encore très arriérée un débouché suffisant. Mais si le manque de ressources lui imposait la nécessité de l'émigration, il n'aurait pas besoin de se diriger vers des pays lointains et malsains où l'acclimatement lui serait impossible; la Normandie, plantureuse et insuffisamment peuplée, lui tend les bras. Aujourd'hui, comme dans les siècles passés, il y trouvera un emploi lucratif de sa main-d'œuvre. Sur les listes nominatives de la Manche et du Calvados, on peut relever de nombreux noms de famille bas bretons qui témoignent de la tendance perpétuelle des populations à passer des pays maigres dans les pays gras. Aujourd'hui que, dans ces deux départements, tant de maisons sont abandonnées et tombent en ruine, parce que, la population diminuant, elles ne trouvent ni acquéreurs ni locataires, il est plus que jamais à souhaiter que ce mouvement séculaire continue de se produire.

Le Finistère qui seul, en somme, possède à la fois la densité, la natalité et l'excès de naissances le rendant apte à fournir des colons sans s'appauvrir et sans nuire à son propre développement, n'en fournira jamais autant que pourraient en recevoir les neuf premiers départements du groupe que nous étudions actuellement. En effet, l'excédent des naissances dans le Finistère est annuellement de six mille cinq cents et l'excédent annuel des décès, dans l'ensemble de ces neuf premiers départements, est supérieur à dix mille. S'ils absorbaient cet excès en entier, leur décadence n'en serait encore que ralentie et la densité de la population continuerait d'être plus ou moins insuffisante dans tous les autres départements du groupe.

Au total, les vingt-deux départements du groupe centre et ouest contiennent ensemble quatorze millions cinq cent quarante mille hectares et seulement neuf millions sept cent soixante et onze mille habitants. Pour que cette région possédât la densité normale, il lui manque donc quatre millions sept cent soixante neuf mille habitants. Bien loin d'être en état d'exporter des colons hors frontière ou même d'en avoir pour combler les vides de la population entre la Seine et la frontière, elle-même aurait besoin d'être colonisée. Et l'état général de sa natalité ne permet pas d'espérer que sa densité puisse s'accroître.

IV.

Les départements que nous avons qualifiés de méridionaux, en reculant à l'excès vers le nord la limite de ceux qui méritent réellement cette appellation, sont au nombre de quarante et un. C'est naturellement à eux que s'adresse plus particulièrement la demande de colons, puisque c'est parmi eux seuls que l'on a chance de trouver des hommes susceptibles d'acclimatation dans des contrées ou intertropicales ou, en tous cas, beaucoup plus chaudes que la France. On trouvera ci-après les mouvements de population qui les concernent. (Voir tableau D, page 63.)

Le tableau D nous montre que sur ces quarante et un départements, dix ont présenté pendant chacune des cinq dernières années un excédent de décès sur les naissances. Pour la plupart d'entre eux c'est un phénomène régulier et devenu en quelque sorte normal comme une maladie chronique. C'est qu'en effet le midi de

TABLEAU D. — Quarante et un départements méridionaux.

Départements.	Superficie en kilomètres carrés.	Population en 1896.	Densité en 1896.	Naissances (1893-1897).	Décès (1893-1897).	Excès des naissances sur les décès (1893-1897).	Natalité.	Mortalité.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
I.								
Lot	5 226	240 403	46,0	20 498	28 431	— 7 932	17,0	23,6
Lot-et-Garonne	5 384	286 377	53,0	22 065	28 801	— 6 736	15,1	20,1
Tarn-et-Garonne	3 730	200 390	53,6	17 132	21 231	— 3 099	17,0	21,1
Gers	6 290	250 472	39,8	18 760	25 494	— 6 734	14,9	20,3
Haute-Garonne	6 366	459 377	72,0	40 097	48 815	— 8 718	17,4	21,2
Hérault	6 224	469 684	75,4	49 570	53 857	— 4 280	21,1	22,9
Var	6 023	309 191	51,3	24 207	33 142	— 8 935	15,6	21,4
Vaucluse	3 578	236 313	66,0	23 396	27 127	— 3 731	19,8	22,9
Rhône	2 859	839 329	293,5	78 425	81 955	— 6 530	18,6	20,1
Hautes-Pyrénées	4 534	218 973	48,4	19 486	22 781	— 3 295	17,9	20,8
						59 990		
II.								
Basses-Alpes	6 988	118 142	16,9	13 238	14 181	— 843	22,2	24,0
Charente-Inférieure	7 231	453 455	62,7	40 830	43 928	— 3 098	18,0	19,3
Ariège	4 903	219 641	44,7	21 066	22 097	— 1 031	19,1	20,1
Gard	5 880	416 036	70,7	47 119	49 524	— 2 405	22,6	23,8
Isère	8 236	568 933	67,8	57 626	60 962	— 3 336	20,2	21,4
Puy-de-Dôme	8 016	555 078	69,2	50 968	55 510	— 4 542	18,3	20,0
Tarn	5 780	339 827	50,8	33 991	34 400	— 409	20,0	20,2
Drôme	6 561	303 491	46,2	31 661	34 237	— 2 676	20,8	22,5
Charente	5 971	356 236	59,6	33 164	34 511	— 1 347	18,6	19,3
Gironde	10 725	809 902	75,5	75 857	77 128	— 1 271	18,7	19,0
Aude	6 342	310 513	48,9	31 538	32 351	— 813	20,3	20,8
Ain	5 825	351 569	60,3	35 351	36 896	— 1 545	20,1	20,9
Bouches-du-Rhône	5 217	673 820	128,4	83 838	84 910	— 1 072	24,8	25,2
						21 418		
III.								
Dordogne	9 224	464 822	50,3	48 482	45 993	2 489	21,2	19,7
Haute-Savoie	4 598	265 872	57,8	30 564	29 130	1 431	22,9	21,9
Hautes-Alpes	5 643	113 229	20,0	13 907	13 571	336	24,5	23,0
Aveyron	8 771	389 464	44,3	46 790	43 102	3 688	21,0	22,1
Savoie	6 187	259 790	41,9	29 956	29 500	456	23,0	22,7
Alpes-Maritimes	3 736	265 155	71,2	31 778	30 578	1 200	23,9	23,0
Cantal	5 779	234 382	40,5	25 912	23 328	2 584	22,1	19,9
Pyrénées-Orientales	4 143	208 387	50,3	27 165	22 679	2 486	24,1	21,7
						13 673		
IV.								
Landes	9 364	292 884	31,2	31 937	30 568	1 369	21,8	20,8
Ardèche	5 556	363 501	65,4	47 149	44 617	2 532	25,9	24,5
Haute-Loire	5 001	316 699	65,9	39 295	32 779	6 516	24,8	20,7
						10 417		
V.								
Haute-Vienne	5 555	375 724	67,6	47 079	34 758	12 321	25,3	18,5
Creuse	5 606	279 366	49,8	27 251	23 226	4 025	19,5	16,6
Corrèze	5 887	322 393	54,7	38 541	30 623	7 918	23,9	18,9
Loire	4 799	625 336	130,3	73 445	63 084	10 361	23,4	20,1
Lozère	5 179	132 151	25,5	18 119	13 914	4 205	27,4	21,0
Basses-Pyrénées	7 712	423 572	54,8	47 563	41 610	5 953	22,4	19,6
Corse	8 721	290 168	33,2	38 308	29 621	8 687	26,4	20,4
						53 470		
Excès des décès dans 23 départements méridionaux						84 408		
— des naissances dans 18 départements méridionaux . . .						77 560		
Excès des décès en cinq ans						6 848		

la France renferme les deux antiques centres de dépression de la population, le centre gascon et le centre provençal, réunis plus tardivement par la dépression languedocienne. Nulle part en France la natalité ne descend plus bas. Nous la voyons, comme moyenne annuelle de la période quinquennale que nous embrassons, tomber dans le Vaucluse à 15,6 naissances pour mille habitants, dans le Lot-et-Garonne à 15,5 et enfin dans le Gers à 14,9. Dans aucun de ces départements la mortalité ne tombe au-dessous de vingt décès, mais dans quelques-uns elle dépasse sensiblement la moyenne française. Aussi n'est-il pas étonnant que l'excès des décès se soit élevé en cinq ans, pour cette catégorie de départements, à tout près de soixante mille.

Quelque distants et différents qu'ils soient les uns des autres sous tous rapports, ils ont cela de commun que la population y est extrêmement clairsemée dans les campagnes. Dans le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Var, la densité kilométrique est à peine supérieure à cinquante ; dans les Hautes-Pyrénées et le Lot, elle n'atteint pas même ce chiffre et, dans le Gers, elle est inférieure à quarante. Dans l'Hérault et la Haute-Garonne, la densité est à peu près égale à la moyenne française ; mais c'est un effet du développement des villes. Il en est surtout ainsi dans le Rhône qui, n'ayant que la moitié à peine de l'étendue d'un département ordinaire et contenant une agglomération urbaine telle que Lyon, doit à la réunion de ces deux circonstances une densité de près de trois cents habitants par kilomètre carré, la plus grande qui existe en France après celles de la Seine et du Nord. Le Rhône est un département qui mérite au point de vue scientifique d'attirer l'attention du démographe. Il nourrit un nombreux prolétariat industriel et, malgré cela, sa natalité est très faible, inférieure à la moyenne de la France et à plus forte raison à celle de la Seine. Sa mortalité est moindre et toutefois il présente chaque année un excédent moyen d'environ treize cents décès sur les naissances. Si le chiffre de sa population, au lieu de décroître, se maintient ou s'accroît, c'est un résultat dû uniquement à l'immigration d'habitants venus des départements voisins. Il est donc bien certain qu'en dépit de sa densité considérable, la population du Rhône, non plus du reste que celle de la Seine ou du Nord, n'a point de population en excès et est hors d'état de fournir des émigrants pour les colonies. Il a besoin de plus d'habitants que sa natalité ne lui en fournit.

La seconde catégorie de départements, formée de ceux qui ont présenté un excès de décès sur les naissances pour l'ensemble de la période quinquennale, mais non pour chacune des années dont elle se compose, en comprend treize. La dépopulation y est moins profonde et moins invétérée. Ils présentent d'ailleurs des types assez divers.

Ainsi, la Gironde, avec sa densité supérieure à la moyenne française et qui le serait bien plus encore sans les landes qui en augmentent l'étendue géographique sans en accroître l'étendue cultivée, avec sa natalité et sa mortalité faibles, ses excédents peu élevés de décès, et la nombreuse population urbaine de Bordeaux, présente, effacés et affaiblis, les mêmes traits démographiques que le département du Rhône. Celui des Bouches-du-Rhône au contraire offre une natalité sensiblement supérieure à la moyenne française, dépassée encore par une mortalité qui est la plus forte de toute la France. La densité de la population qui atteint presque cent trente habitants par kilomètre carré, grâce à l'importance de l'agglomération marseillaise, est en progrès constant. Mais elle ne le doit, puisqu'elle présente des excédents de

mortalité, qu'à l'immigration. Comme tous les départements contenant de grandes villes, celui-ci a besoin de plus d'hommes que sa natalité ne lui en fournit ; malgré sa densité, loin de pouvoir fournir des colons, il a besoin d'être colonisé lui-même et il l'est en effet par des milliers de Français, d'étrangers de toute provenance et surtout d'Italiens.

La Drôme n'a que quarante-six habitants par kilomètre carré. Pour avoir un habitant par hectare, il lui en faudrait trois cent cinquante mille de plus et la natalité, qui n'atteint pas vingt et une naissances par an pour chaque millier d'habitants, est inférieure à la mortalité. Malgré ce mauvais état démographique, la Drôme envoie des émigrants aux colonies. J'en ai rencontré dans la province d'Alger, dans la commune de Palestro et au village de Thiers, où ils paraissent établis sans esprit de retour. Il est certes heureux pour l'Algérie qu'ils y soient allés ; mais il est fâcheux pour leur pays d'origine de les avoir perdus. Un département ainsi anémié devrait s'attacher à garder tous ses enfants comme le plus précieux des trésors.

Le Gard et les Basses-Alpes, d'ailleurs fort différents entre eux, présentent cela de commun qu'ils ont également, outre des excédents de décès sur les naissances, une natalité plus élevée que la moyenne française et surpassée par une mortalité plus forte encore.

Dans tous les autres départements de cette catégorie, la natalité est pareillement très faible, variant de dix-huit à vingt naissances par an pour mille habitants, tandis que la mortalité varie de dix-neuf à vingt et un. La densité, partout inférieure à la moyenne française, descend à moins d'un habitant pour deux hectares dans l'Aude, la Drôme, l'Ariège et les Basses-Alpes. Dans ce dernier département, elle n'est même plus que de 16,9 par kilomètre carré, le minimum observé en France.

Ces vingt-trois départements, où les décès dépassent régulièrement ou généralement les naissances, ont présenté ensemble en cinq ans un excédent de quatre-vingt-quatre mille quatre cent huit décès. Leur superficie totale est de treize millions sept cent quatre-vingt-treize mille hectares. Il leur faudrait un nombre égal d'habitants pour en avoir cent par kilomètre carré. Or, ils n'en ont que huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille. Il leur en manque donc plus de quatre millions huit cent mille. Leur densité insuffisante est en décroissance, leur natalité est faible, très faible ou infime et, dans onze d'entre eux, la mortalité n'en est pas moins supérieure à la moyenne française. Ira-t-on demander à des populations ainsi anémiées de fournir des colons pour nos immenses possessions d'Asie ou d'Afrique ?

Pour les dix-huit départements restants, il en est huit qui appartiennent à la troisième catégorie, c'est-à-dire qui, tout en présentant un excès de naissances sur les décès pour l'ensemble de la période quinquennale, ont présenté néanmoins des excédents de décès pendant une ou plusieurs années de cette période. Ce sont des collectivités à santé chancelante. Dans trois d'entre elles l'excédent des naissances est si peu considérable que, tout compensé, il n'est pas de cent par an ; c'est presque l'équilibre. Sauf la Dordogne, toutes ont une natalité égale ou supérieure à la moyenne française et généralement aussi une mortalité plus élevée. La densité de la population y est très faible. Elle atteint presque la moyenne française dans les Alpes-Maritimes, grâce au développement de la population urbaine à Nice et dans les autres stations du littoral ; mais un cinquième des habitants de ce département sont des sujets italiens et, eux déduits, la densité tomberait à cinquante-sept

habitants seulement par kilomètre carré. C'est aussi la densité de la Haute-Savoie ; dans les autres départements elle varie de quarante à cinquante, elle tombe à vingt dans les Hautes-Alpes. La population de cette catégorie de départements n'atteint pas la moitié du chiffre qu'elle devrait avoir pour réaliser la densité désirable d'un habitant par hectare.

Trois départements, les Landes, l'Ardèche et la Haute-Loire, ont présenté régulièrement des excédents de naissances sur les décès pendant chacune des cinq années de la période que nous embrassons. Mais il leur était arrivé pendant une au moins des années précédentes d'offrir un excédent de décès, phénomène peu grave en lui-même, mais d'un fâcheux présage.

L'excédent des naissances n'est d'ailleurs que de deux cent soixante-dix par an dans les Landes, et la densité de la population est de moins d'un habitant par trois hectares, ce qui s'explique du reste par la nature spéciale du sol. La natalité et la mortalité sont l'une et l'autre faibles dans les Landes, au-dessous de la moyenne française.

Dans l'Ardèche et la Haute-Loire, la natalité est au contraire assez élevée et la densité dépasse un peu soixante-cinq habitants par kilomètre carré. La densité est en progrès dans la Haute-Loire, tandis que, dans les Landes et l'Ardèche, elle est en diminution légère par suite de l'émigration.

Nous arrivons enfin à la cinquième catégorie, comprenant les départements de la région méridionale qui n'ont jamais manqué d'avoir un excédent de naissances sur les décès. Ils sont au nombre de sept seulement. Ce sont la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze, la Loire, la Lozère, les Basses-Pyrénées et la Corse. L'excédent total des naissances qu'ils présentent s'élève annuellement à dix mille sept cents. C'est un contingent assez faible en lui-même. Encore est-il qu'aucune partie n'en peut raisonnablement être exportée aux colonies.

D'abord il est à remarquer que, sur les sept départements de cette catégorie, les cinq premiers appartiennent au plateau central dont le climat, très humide, froid et même rigoureux en hiver, est aussi différent que possible de celui de nos diverses possessions d'Afrique ou d'Asie. Il n'est pas douteux qu'en dépit de la latitude, les paysans qui pourraient en provenir auraient autant de peine à s'acclimater dans le Sahel ou le bassin de la Medjerda, pour ne point parler des pays intertropicaux, que ceux qui seraient nés dans le bassin de la Somme ou de la Rille. Il n'est avantageux ni pour eux-mêmes, ni pour leur département, ni pour la France, qu'ils aillent tenter l'impossible en essayant d'implanter leur race dans des pays où elle ne pourrait réussir à s'établir d'une manière permanente.

En outre, la densité de ces départements est généralement faible. La Haute-Vienne, l'un des plus peuplés à proportion de son étendue, n'a pas soixante-huit habitants par kilomètre carré et la natalité est d'environ vingt-cinq seulement. Les paysans, extrêmement pauvres et ignorants, trouvent aisément dans les limites de leur département des débouchés pour les maigres excédents de natalité qu'ils peuvent présenter. Les manufactures de porcelaine, les filatures, les papeteries, les mégisseries leur offrent un emploi suffisamment rémunéré et, d'autre part, elles ne pourraient elles-mêmes subsister sans le secours de ces salariés. Si l'industrie ne les occupait point, la terre, cultivée plus sagement et avec plus de capitaux, fournirait du travail et du pain à une population non seulement égale, mais fort supérieure à celle qu'elle nourrit actuellement.

Les habitants de la Creuse, très clairsemés, puisque, si le département était partagé également entre eux, chacun aurait droit à deux hectares, n'ont qu'une natalité très faible et rapidement décroissante, inférieure maintenant à vingt naissances pour mille habitants. L'excédent des naissances sur les décès est de cinq cents seulement chaque année, et dû uniquement à ce que la mortalité, l'une des plus basses de la France, n'est plus que de 16,6 décès pour mille habitants. Les habitants trouvent, soit dans l'émigration périodique, soit dans le travail des usines et des mines de leur propre pays, les ressources que son maigre territoire ne leur fournit qu'imparfaitement. La densité est stationnaire depuis vingt-cinq ans, ce qui prouve que les excédents de natalité servent à recruter la population insuffisante d'autres départements français. C'est l'emploi le plus rationnel qu'ils puissent recevoir.

La Corrèze offre un excédent de quinze à seize cents naissances chaque année, dû à ce que sa natalité est un peu plus forte et sa mortalité un peu moindre que dans l'ensemble de la France. La densité de sa population n'atteint pas cinquante-cinq habitants par kilomètre carré et ses hauts plateaux granitiques sont si peu fertiles qu'il est possible que son sol n'en puisse nourrir davantage. Mais la manufacture d'armes de Tulle et les divers professions urbaines offrent, dans le département même ou dans les départements voisins, des débouchés plus que suffisants. Les mêmes considérations s'appliquent à la Lozère. Ses causses calcaires, souvent recouverts de neige et ses plateaux de granit, incapables de produire du blé, ne sont certes pas en état de nourrir une population nombreuse. Mais elle n'atteint pas vingt-six habitants par kilomètre carré et bien que sa natalité soit de plus de vingt-sept naissances par an pour mille habitants, ce qui en fait une des plus élevées de France, l'excès des naissances sur les décès n'est que de huit cents par année. Il trouve facilement son emploi dans les départements voisins et le chiffre total des habitants, au lieu de s'accroître d'autant, est en légère diminution depuis vingt-cinq ans.

En somme, aucun de ces quatre départements n'offre le tableau d'une population exubérante, à l'étroit sur son territoire, et qui aurait besoin, pour son expansion, de déborder jusque dans les plaines brûlantes de l'Algérie et de la Tunisie. Pauvres en ressources, ils sont encore plus pauvres en hommes et n'ont aucun avantage à en exporter au dehors.

La Loire, au contraire, possède une densité kilométrique très supérieure à la moyenne française et qui s'accroît rapidement. A la vérité, ses populations rurales sont clairsemées sur un sol pauvre qui, à part quelques campagnes fertiles, n'est guère meilleur que celui des départements précédents. Mais l'énorme développement des mines et de l'industrie, ses manufactures d'armes et de rubans, ses établissements métallurgiques ont groupé, principalement à Saint-Étienne et aux environs, un nombre considérable d'habitants. Il est à remarquer d'ailleurs que le prolétariat industriel de la Loire, de même que celui du Rhône, et à l'inverse de celui du Nord, n'a point eu pour effet de relever la natalité générale du département. Certaines communes et certains corps de métier ont une natalité élevée, mais la plupart n'ont qu'une natalité faible et la moyenne départementale est de 23,4 naissances seulement chaque année par mille habitants. Il y a là un phénomène dont les causes sont inconnues et qui mériterait, je le répète, d'attirer l'attention des démographes soucieux d'élucider l'influence de la profession sur la natalité. Ce qui,

dès à présent, est constant, c'est que l'excédent des naissances sur les décès est seulement de deux mille environ par an pour tout le département de la Loire, que le travail des usines réclame non seulement cet excédent tout entier, mais en outre celui que peuvent fournir les départements voisins et que, par conséquent, le besoin d'émigration vers les colonies n'y existe aucunement.

Il ne nous reste, en dehors du plateau central, que deux départements n'ayant jamais cessé de présenter des excédents de naissances sur les décès : les Basses-Pyrénées et la Corse.

La Corse, sur une étendue de 8,721 kilomètres carrés, présente actuellement une population de 290,000 habitants, c'est-à-dire une densité de trente-trois habitants seulement par kilomètre carré. En 1740, la population n'était que de 120,000 habitants et de 260,000 en 1872. Elle est donc en progrès. Néanmoins, il faut ajouter que sa natalité, qui était encore très forte à une date récente, s'est abaissée pendant ces dernières années à 26,4 naissances seulement pour mille habitants et que l'excédent annuel des naissances n'est plus que de neuf cents environ.

La densité de la population pourrait aisément être triple ou quadruple, étant donnés les ressources de l'île, l'énorme développement proportionnel de ses côtes et les vastes terrains laissés en friche actuellement et désolés par la malaria, mais jadis très fertiles et très peuplés, qui s'étendent sur le versant oriental. La population de la Corse, grâce à son indolence, ne suffit pas actuellement à son exploitation si rudimentaire qu'elle soit. Elle nourrit une colonie de dix-sept mille Italiens et elle a besoin, pour sa récolte, de l'immigration temporaire des Lucquois, qui s'y trouvent parfois jusqu'au nombre de vingt-deux mille.

Une collectivité dans ces conditions n'a pas besoin d'émigration, la terre ne lui manque pas chez elle et si une partie des Corses vit très pauvrement de châtaignes et de lait de chèvre, c'est uniquement à leur paresse et à leur défaut d'initiative qu'il faut l'attribuer. La France non plus n'a point intérêt à ce qu'ils aillent s'établir dans l'Afrique du Nord. Ils y seraient, il est vrai, tout acclimatés ; mais, d'une part, ils laisseraient sur leur sol natal des vides encore plus considérables que la dangereuse immigration italienne viendrait immédiatement combler et, d'autre part, étrangers à nos mœurs et à notre langue, ils ne sauraient les implanter dans leur nouvelle patrie.

Le département des Basses-Pyrénées est souvent cité comme ayant exporté, dans l'Amérique du Sud, de nombreux émigrants ; il est même fréquent d'en voir exagérer le chiffre. Toutefois, il est certain que ce département ayant, lors du dernier recensement, trois mille deux cents habitants de moins qu'en 1872, a exporté hors de ses frontières, soit en France, soit à l'étranger, ce nombre d'hommes augmenté du chiffre d'ailleurs inconnu des immigrants qu'il a reçus d'Espagne ou des autres départements français et de la totalité de ses excédents de naissances pendant ces vingt-quatre années. Mais ces excédents sont de moins en moins considérables par suite de l'abaissement graduel de la natalité. Pendant la période quinquennale que nous examinons, elle n'est plus que de 22,4, c'est-à-dire à peine supérieure à la moyenne si faible de la France, et le nombre des naissances en excès sur les décès n'atteint pas douze cents par année.

La densité de sa population décroissante est maintenant inférieure à cinquante-cinq habitants par kilomètre carré. Et ce n'est point la terre qui manque à l'homme. « Le sol, dit Élisée Reclus, est loin d'être cultivé comme il devrait l'être, les *touyas*,

fourrés d'ajoncs, de fougères et de bruyères diverses, au milieu desquels croissent çà et là des chênes *tauzins*, couvrent, sur les collines avancées des Basses-Pyrénées, un espace énorme de 317,000 hectares. A la place de ces landes, pourraient s'étendre des champs cultivés et riches en produits. » Ainsi, ce département, par la densité insuffisante et cependant décroissante de sa population, par sa natalité insuffisante et en voie de diminution, n'a nul besoin d'émigration. Il aurait, au contraire, le plus grand intérêt à ne se point dégarnir du cheptel humain, indispensable pour le mettre en valeur.

La conclusion de cette revue, peut-être trop longue mais indispensable, de nos départements, c'est que nous n'en avons pas un seul présentant une aptitude à fournir des colons. La grande majorité d'entre eux est sujette à des excédents de mortalité soit réguliers, soit accidentels, les autres n'ont qu'une densité insuffisante, une natalité faible et décroissante. Les quelques départements dont la densité est supérieure à 100 le doivent à leur prolétariat industriel ou en tout cas à leur nombreuse population urbaine et sont un foyer d'appel pour la population des régions environnantes. Le Midi, plus particulièrement appelé par son climat à fournir des colons, est encore plus dépourvu que le Nord, l'Ouest ou le Centre, des moyens de le faire. S'il se trouve, dans toute la France, un département comme le Finistère, pouvant présenter des excédents de natalité à exporter hors de ses frontières, ce n'est pas dans des colonies lointaines qu'il faudrait les diriger, mais dans les départements désolés par la dépopulation et particulièrement dans la région du Nord-Est où la diminution du nombre des habitants crée un perpétuel danger d'invasion.

La fédération des Alsaciens-Lorrains, ne sachant que faire de ses protégés après leur libération du service militaire, en a établi un certain nombre au Dahomey, où le travail en plein air est mortel pour les Européens. Elle eût mieux fait de les installer en Bourgogne, en Champagne ou dans les nombreuses maisons des campagnes normandes qui tombent en ruine faute de trouver un locataire ou un acquéreur. Ils auraient diminué d'autant la nécessité où se trouve la France de se laisser coloniser d'une manière à la fois insuffisante et dangereuse par onze ou douze cent mille Belges, Allemands, Italiens, Espagnols, Suisses et autres qui s'y sont établis.

(A suivre.)

Arsène DUMONT.